

Politique | Stratégie Nationale de prévention et de protection de l'enfance : "pas à la hauteur de l'ambition"



Adrien Taquet, secrétaire d'état chargé de la protection de l'enfance, a rendu sa stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance ce lundi 14 octobre. "Elle n'est pas à la hauteur des attentes des jeunes dont l'avenir est confié aux institutions de la République", estime avec regret Emmanuelle Ajon, Vice-présidente du Conseil départemental de la Gironde en charge de la protection de l'enfance, fortement impliquée, avec les acteurs de la protection de l'enfance dans la concertation nationale afin de produire "une analyse large, partagée et fine des besoins et des innovations nécessaires". "Les attentes étaient grandes d'une stratégie qui apporte des solutions à la hauteur du constat réalisé et qui conclut à une urgence à agir", pointe-elle. Sa réaction ci-dessous.

"Si Adrien Taquet a su entendre et repérer les actions innovantes sur l'ensemble de notre territoire, force est de constater que malgré l'urgence, la sensibilité du sujet, le secrétaire d'État n'a pu trouver les moyens budgétaires nécessaires pour changer la situation.

Ce qui marque cette feuille de route c'est le faible engagement financier de l'Etat mais aussi, l'incapacité à réduire les inégalités territoriales, laissant primer la volonté ou les moyens financiers de chaque département. Or aucune avancée notable ne pourra être réalisée dans les conditions financières actuelles et la situation conjoncturelle des départements qui doivent gérer l'intégration de mineurs isolés de plus en plus nombreux.

"Les seules promesses dépendent en réalité des budgets des départements"

La protection de l'enfance nécessite de nouveaux moyens humains pour suivre, mettre en œuvre et contrôler cette politique publique, un investissement budgétaire rendu impossible par la diète budgétaire imposé au département par l'État via le pacte de Cahors.

Enfin, cette stratégie n'aboutira à aucune avancée législative :

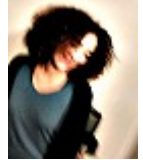
- pas de création de droits pour les jeunes adultes sortant de l'ASE qui sont en proie à une grande précarité ;
- pas d'obligation de contrôle des lieux d'accueil des enfants, mais juste la création d'un xième référentiel ;

- pas de fichier national pour les assistants familiaux permettant de garantir le non emploi de professionnels maltraitants d'un territoire à l'autre ;
- pas de droit réel à la scolarité des enfants placés ;
- pas d'obligation de contrôle externe de la réalité des droits des enfants placés.

Les seules promesses dépendent en réalité du budget des départements pour la création de places d'accueil de qualité, leur réalisation ne peut donc être garantie :

- 600 en villages d'enfants pour les fratries ;
- 10 000 parrainages en 2022 ;
- centres parentaux.

Enfin, la gouvernance nationale prévoit la fusion alors du conseil national de la protection de l'enfance avec une autre instance, amenant ce conseil à disparaître et avec lui une parole forte. Une voix reconnue qui par ses propositions et avis lui permettait de maintenir l'attention sur la protection de l'enfance."



Solène Méric

Crédit Photo : HERVE LEFEBVRE

Publié sur aqui.fr le 15/10/2019

[Url de cet article](#)